Le jury citoyen

Le principe :

Le jury citoyen est un processus participatif réunissant un groupe de personnes représentatif de la population afin d'aider à la prise de décision politique. Il s'agit plus précisément d'une convocation d'un panel de citoyens pour produire un avis ou une décision qui relève normalement des professionnels ou des techniciens.

Les enjeux:

Le jury citoyen est créé afin de produire une opinion et valider des décisions éclairées sur un projet grâce aux échanges d'expérience, aux débats avec les experts et aux confrontations de points de vue contradictoires.

Quels acteurs?

Initié par les collectivités, des élus ou des organismes privés

Qui associer?

Experts du sujet en question et de la participation citoyenne : les citoyens !

Les points de vigilance :

- La phase d'information, de communication et de formation est indispensable pour le bien-fondé des propositions
- Les séances doivent être accessibles au maximum de participants pour une représentativité idéale.

Les conditions :

Les participants sont tirés au sort dans la population (à l'échelle du projet à l'étude). Ceux qui répondent par la positive reçoivent toute les informations nécessaires à la bonne compréhension du sujet qu'on va leur soumettre et relatives au processus (date des ateliers, échéances etc). Le processus comprend généralement une phase de présentation, d'information et de formation pouvant faire intervenir des experts, une phase de débat puis une rapport. Ce dernier est présenté publiquement par le porte-parole des citoyens et il constitue une aide à la décision.

Exemple de projet inspirant :

La première expérience de jury citoyen en France remonte à 1998 : 14 citoyens devaient donner leur avis sur le développement des organismes génétiquement modifiés dans le secteur agro-alimentaire. Ils ont traité des conséquences de la consommation d'OGM sur la santé, de l'information des consommateurs, des risques sur l'environnement, de la prévention des dommages éventuels par le législateur et enfin de la régulation des rapports de force entre les intervenants économiques et politiques.

A Talence, des citoyens ont été tirés au sort pour participer à la co-construction d'une charte d'urbanisme durable pour leur commune. Ici, l'avis des habitants n'est pas seulement considéré comme une aide à la décision mais est intégré au processus d'élaboration de la charte : le jury citoyen ouvre donc la porte à des pratiques plus inclusives.

